



Montreuil, le 06/12/2024

# LETTRE OUVERTE de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • [01.55.82.80.80](tel:0155828080)

• Suivez-nous sur facebook ou Instagram : [http://instagram.com/cgt\\_finances\\_publiques](http://instagram.com/cgt_finances_publiques) [@cgt\\_finances\\_publiques](https://www.facebook.com/cgt_finances_publiques) [@cgt\\_fnpub](https://www.facebook.com/cgt_finances_publiques) (CGTFinancesPubliques)

## GROUPE DE TRAVAIL 6 DÉCEMBRE AU MATIN : SOYONS SÉRIEUX !!!

***Les agent.es de la fonction publique et de la DGFIP se sont fortement mobilisé.es le 5 décembre, révoltés par le traitement qui est fait de leurs conditions de travail, ainsi que par les mesures scélérates prévues par l'ex gouvernement. Cette mobilisation ne s'arrêtera certainement pas à cette journée car nous ne doutons pas que les « bonnes idées » de l' ex. ministre KASBARIAN feront des émules.***

En ces temps de mobilisations et d'instabilité politique, qui rejaillissent sur notre administration, sur la vie de ses agent.es et leur motivation à accomplir leur mission, le télétravail n'est pas un sujet qui peut être pris à la légère. Il est structurant pour les services mais aussi pour la vie personnelle des agent.es. La CGT Finances Publiques veillera à ce que le protocole mis en place soit respecté sur l'ensemble de son administration et non appliqué selon les bons vouloir de chaque directeur.

Les droits des télétravailleurs et télétravailleuse doivent être les même pour chaque agent.e.

Mais la direction générale ne semble pas avoir saisi la dimension prise par cette organisation du travail.

Quand il s'agit de réduire les mètre carrés ou de mettre les agent.es en télétravail parce que les jeux olympiques sont une situation d'urgence (urgence organisée légèrement en amont quand même), la DGFIP s'inscrit dans le télétravail. Mais quand il est question de rencontrer les représentant.es des personnels pour « organiser » ou « négocier » les droits des télétravailleurs et télétravailleuses, les réunions sont remises de mois en mois. En avril 2023, nous devions avoir un groupe de travail, une négociation fut ensuite prévue en mai 2023 repoussée en octobre, puis en mars 2024, puis au second semestre 2024 et au final disparaître. Nous ne pouvons que constater l'importance que revêt la place des conditions de travail des agents de la fonction publique dans la politique menée par ce gouvernement. Il est bien aise de pratiquer les journées de cohésion quand nous ne sommes pas entendus sur notre qualité de travail au quotidien.

Le 6 décembre 2024, l'administration nous proposait à nouveau un groupe de travail sur une demie journée.

**Les représentant.es de la CGT Finances Publiques ont envie de dire « SOYONS SÉRIEUX ! ».**

Ce sujet réclame l'ouverture d'un cycle de discussions ou le débat sur le bilan sera contradictoire, les documents proposés amendables et les demandes des agent.es entendu.es.

**Concernant le bilan 2024 du télétravail à la DGFIP**, le grand sujet de l'Égalité s'est arrêté à ses portes. En effet, aucune donnée genrée dans ce document. Et pourtant, elles sont bien présentes dans le rapport social unique (RSU) 2023 : 33046 femmes exercent leurs missions dans le cadre du télétravail sur un total de 53297 agent.es en télétravail (20251 hommes). Si l'on rapproche ce nombre de la baisse constante du nombre d'agent.es à temps partiel depuis 2019 et du fait que 82 % sont des femmes, cette donnée est pourtant fort intéressante du point de vue articulation entre vie personnelle / vie professionnelle.

En effet, selon le Haut Conseil à l'Égalité, le télétravail peut se traduire par un renforcement de l'assignation des femmes aux tâches domestiques et par une augmentation de la charge mentale. Ainsi, le télétravail n'est pas un mode de garde. Il faut maintenir et renforcer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité du type enfants malades et prises en charge des enfants. Mais sur ces points, pas de bilan.

Selon la lecture de l'administration, le télétravail reste à un très haut niveau avec en moyenne 36 % des agent.es qui sont dans cette position de janvier 2023 à novembre 2024. Mais l'évolution du nombre de jours/semaine/agent.e sur cette période n'est pas donnée et pas présente sur le RSU.

Donc, peut être autant d'agent.es mais moins de jour ? Ou l'inverse ...

Quand aux recours suite aux refus de télétravail, ceux ci sont largement sous estimés avec seulement 82 dossiers décomptés , les agents étant souvent dissuadés oralement de faire leur demande sur Sirius. De plus, nous aurions apprécié de connaître les suites des dossiers pris en compte en CAPN.

**Concernant l'actualisation du protocole**, nous pourrions dire « enfin » tant les pratiques divergent selon les directions. Et tant de temps s'est écoulé depuis l'accord télétravail Fonction Publique de juillet 2021 et celui ministériel de juillet 2022. Quelques mesures vont dans le bon sens mais la CGT Finances Publiques doit pouvoir apporter des modifications à ce protocole; accéder à la communauté nationale NOVAE des référents télétravail et à sa base documentaire.

**Nous pouvons dès à présent attirer l'attention sur les sévères régressions de ce protocole et ses lacunes :**

- 👉 Aucun explicitation de la notion de base mensuelle ;
- 👉 Absence de la charte « nationale » (alors que les chartes locales fleurissent hors de tout cadre) ;
- 👉 Un droit à la déconnexion ridiculement théorique sans mesure concrète sur les causes managériales de l'épuisement professionnel ;
- 👉 Le caractère exceptionnel est galvaudé et étendu en dehors du périmètre fixé par l'accord télétravail Fonction Publique, avec un protocole qui en réserve l'application au niveau national pour ensuite affirmer le contraire en l'autorisant sur décision locale !

**Vous l'aurez compris pour la CGT Finances Publiques, le télétravail ne peut se régler sur un coin de calendrier.** Cette organisation du travail collective mérite que l'on prenne le temps de la discussion et qu'il y ait des échanges constructifs entre l'ensemble des parties prenantes.

